# Saint-Germain la Blanche Herbe

# Infos

« Information municipale »

Octobre 2026

## EDITORIAL

St Germinoises, St Germinois,

Je suis régulièrement interpellé par des habitants qui me relatent des faits quotidiens d'incivilités, de comportements irrespectueux ou de transgression des règles de base de la vie en communauté. Notre territoire communal est composé d'un habitat urbain dense qui nécessite que chacun veille au « bien vivre ensemble » en évitant toute attitude désinvolte qui pourrait nuire à la tranquillité et à la sécurité de tous.

Encore trop souvent sur notre commune, des chiens sont sortis sans laisse, d'autres abandonnés dans des espaces privés extérieurs et intérieurs aboient toute la journée, sans parler des déjections canines laissées sur l'espace public. Nous remarquons aussi, des containers poubelles sortis et ramassés en dehors des périodes autorisées, des vitesses excessives, des dégradations sur le mobilier urbain et jeux d'enfants…

Les multiples conflits liés au bruit, aux haies non taillées, au stationnement, aux animaux, engendrent des tensions nuisibles aux bonnes relations de voisinage.

En cas de désaccord, pensez à toujours privilégier la politesse, l'écoute et le dialogue. Cette attitude mène généralement à l'apaisement et à la résolution du problème. En cas de nécessité, l'intervention d'un médiateur peut aussi être proposée. Pour sa part, la mairie agit dans l'intérêt de tous et peut être amenée quelquefois à prendre les mesures de coercition nécessaires. Aussi, je vous invite à plus de responsabilité dans votre rôle de citoyen pour une vie de groupe plus harmonieuse sur un espace de vie agréable et sécurisé.

La rue n'est pas un terrain de jeux pour les enfants, c'est un espace de circulation partagé qui exige de la vigilance et le strict respect des règles de sécurité des usagers. Malgré le développement des « ZONE 30 », jouer sur la voie de circulation présente un réel danger, vous et vos enfants doivent en avoir conscience ! Ne pas laisser vos jeunes enfants déambuler seuls sur l'espace public et les accompagner sur le parc urbain ou les espaces de jeux aménagés est sans doute la meilleure façon de les protéger.

Votre Maire,

Stéphane LE HELLEY



**Horaires d'ouverture**

| | |
|---|---|
| Lundi : | 8h30-12h30 / 13h30-18h |
| Mardi : | 8h30-12h30 |
| Mercredi : | 8h30-12h30 / 13h30-17h |
| Jeudi : | 13h30-17h |
| Vendredi : | 8h30-12h30 / 13h30-17h |

Mairie - 11 rue Roland Vico - 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
Tél. 02 31 29 11 00 / Fax 02 31 29 11 09 / E-mail : mairie.stgbh@orange.fr

## DEMARCHAGE A DOMICILE : restez vigilants

Le démarchage à domicile est légal, mais restez prudents :

- Les services publics ne démarchent pas en porte-à-porte.
- Ne signez jamais dans la précipitation.
- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales sans vérifier l'identité du démarcheur.
- Vous disposez souvent d'un délai de rétractation de 14 jours.

**Attention aux faux démarcheurs liés aux déchets**

Caen la mer rappelle qu'aucun démarchage à domicile ni demande d'étrennes (calendriers, etc.) n'est autorisé pour la collecte des déchets ménagers.

## A VOS AGENDAS

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Octobre** | 5 | Les activités de l'association l'Arbre reprendront et la réunion mensuelle aura lieu le 20/10/2026 | | |
| | 9 & 22 | Passage de la balayeuse. | | |
| | 10 & 11 | Au cœur du bien être - Asso. Tous ens. Avec Léo | En journée | Ardenna |
| | 24 | Course la Québécoise (recherche bénévoles Contactez **Monsieur BADJI** au 06.95.53.66.08.) | 18h30 | St Germain Authie - St Contest |
| |  | Dans la nuit du samedi 24 au dimanche **25 octobre 2026**. À 3 heures du matin, il sera 2 heures. Vous gagnerez une heure de sommeil. | | |
| **Novembre** | 9 | Conseil municipal | 18h30 | Salle du conseil |
| | 10 | Commémoration Armistice avec la participation de l'école Marco Polo | 15h | Cimetière |
| | 10 & 24 | Passage de la balayeuse. | | |




